

CARNET DE BUREAU

La sobriété au travail, vue par les salariés Chronique par Anne Rodier (Le Monde du 13 octobre 2022)



« Mobilisation générale », c'est en ces termes guerriers que le gouvernement a introduit le plan de sobriété énergétique lancé jeudi 6 octobre pour engager toute la France à faire des économies d'énergie. Plus prosaïquement, ce plan d'actions de lutte antigaspi recommande aux entreprises « d'éteindre la lumière », de « sensibiliser les salariés », de nommer un « référent » sobriété, et d'adapter l'organisation du télétravail en cas de tension sur les réseaux. De la guerre à la maîtrise de l'interrupteur, où se situe la sobriété en entreprise du point de vue des salariés? Une étude publiée mercredi 12 octobre, réalisée par l'institut Viavoice pour le collectif Pacte civique, y répond. « Le regard des salariés sur la sobriété en entreprise » révèle tout d'abord que moins d'un salarié sur deux (47 %) a une idée précise de ce qu'est la sobriété en entreprise, 28 % n'en ont même jamais entendu parler. Avec des différences importantes selon les générations. Chez les jeunes, le sujet est sensible : 60 % des 18-24 ans voient bien de quoi il s'agit.

Malgré le manque de maîtrise de cette notion, plus des deux tiers des salariés interrogés estiment que la sobriété existe déjà dans leur entreprise et 79 % affirment personnellement adopter ou essayer d'adopter des « comportements sobres » dans leur vie professionnelle. Ils parlent, dans cet ordre, de « trier les déchets », « respecter les collègues », « éteindre la lumière en partant le soir ».

Quand on les interroge sur les priorités que devrait se fixer leur entreprise, hormis les mesures de bon sens que de nombreuses entreprises appliquent déjà, comme celle d'éteindre la lumière pour réduire la consommation, ils ne ciblent pas forcément les mêmes actions que le plan de sobriété énergétique du gouvernement. Ils abordent cette notion avec un prisme plus large.

Juste derrière la réduction de la consommation d'énergie et de l'empreinte carbone (30 % des salariés), la gestion des stocks (26 % des salariés), viennent en effet la bonne qualité des relations entre dirigeants et collaborateurs (25 %) et l'encadrement de l'échelle des rémunérations (24 %). Deux mesures plutôt liées à la qualité du dialogue social et à la réduction des inégalités qu'à la note d'électricité, mais que les salariés intègrent dans le concept de sobriété en entreprise. L'écart maximal entre les rémunérations devrait se situer dans une fourchette de 1 à 20 pour 64 % des salariés répondant à cette étude.

La sobriété en entreprise « est encore une notion floue et polyvalente, souvent considérée sous son seul aspect économique (par exemple la gestion des stocks), qui comporte des dimensions écologiques, sociales, démocratiques et spirituelles qu'il convient de préciser et qui requiert de la pédagogie, que ce soit vers les salariés, ou vers les entreprises encore en retrait », commente le collectif Pacte civique, un groupement citoyen qui promeut l'idée de faire de la sobriété un objet de dialogue social. Des pistes vers un nouveau contrat social sans doute plus attractif que le tocsin.

